

tré dans sa quinzième année, il a pris séance au Parlement en qualité de Prince du Sang, avec les cérémonies accoutumées; il y fut introduit par les Ducs d'Antin & de St. Simon, & l'Evêque de Beauvais; le discours que ce jeune Prince fit à cette occasion a été généralement applaudi. C'est fils unique de S. R. Monseigneur le Duc d'Orléans; Regent de France.

*Le Maréchal de Tessé.* Mr. le Maréchal de Tessé a remis entre les mains de Mr. le Duc Regent sa commission de Sous-Président du Conseil de Marine, on ne scait pas encore à qui ce Prince destine cet important Employ.

*Le Marquis de Tessé.* Le Marquis du même nom second fils du dit Maréchal, & qui étoit ci-devant Abbé, a été honoré de la Charge de Capitaine de l'Etendard: il y a quatre mille livres d'appointemens attachés à cette Emploi, qui outre cela donne à celui qui en est revêtu, le rang de Capitaine de Galeres.

*L'Abbé de Simiane.* L'Abbé de Simiane Neveu du Marquis du même nom, qui étoit ci devant premier Gentilhomme de S. A. R. le Duc Regent, a été nommé à l'Evêché de St. Paul-trois-Châteaux, vacant par la mort de Joseph Morel du Chaffau, annoncé dans le Journal de Mai pag. 381.

La Coadjutorerie de la Maison de St. Cyr, a été donnée à Mademoiselle d'Alegre fille & petite fille de deux Chancelier de France, pour en avoir la direction après la mort de Madame de Maintenon; c'est apurement à la sollicitation de cette dernière Dame, qui en est regardée comme la Fondatrice, & qui ne veut pas laisser son Chef-d'œu-